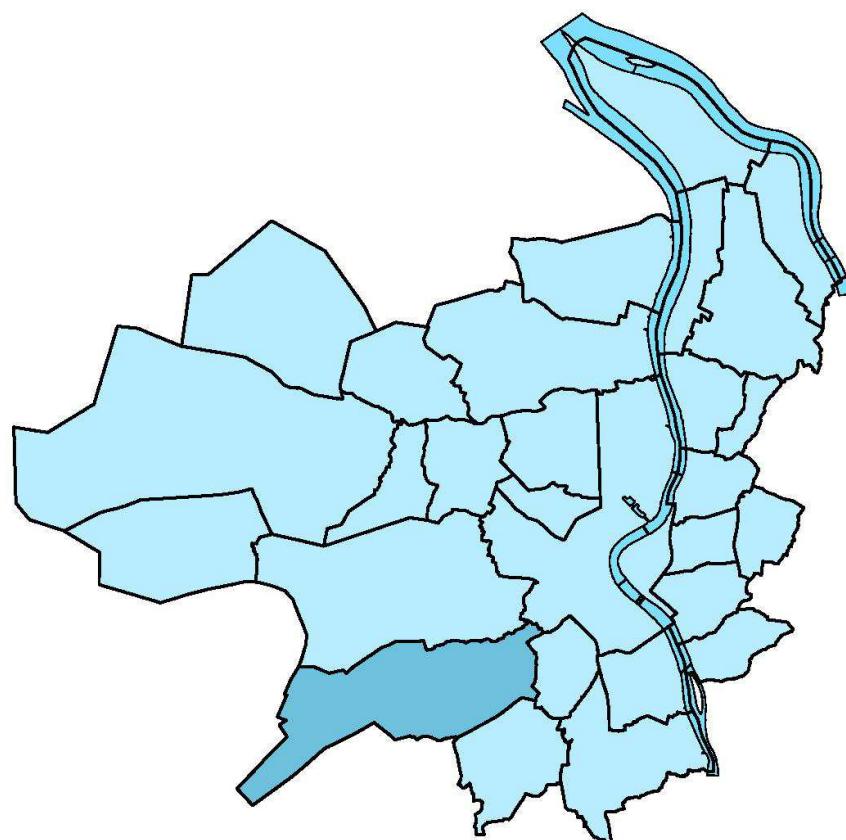


## **AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE PESSAC ALOUETTE FRANCE**

**COMMUNE DE PESSAC**



### **1 – NOTICE EXPLICATIVE**

#### **OUVERTURE DE LA CONCERTATION**

**Direction des Grands Travaux  
Et des Investissements  
De Déplacements  
Service Maîtrise d'Ouvrage**



# NOTICE EXPLICATIVE

## Contexte réglementaire

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 million d'euros (article R.300-1 du Code de l'Urbanisme).

Le projet de requalification des abords du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France sur la commune de Pessac est concerné par ces dispositions.

Il convient dans ce cas que Bordeaux Métropole organise à cet effet la concertation réglementaire avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses caractéristiques essentielles

## Objectifs de l'opération

Au carrefour de plusieurs grands axes structurants de mobilité, l'enjeu du projet du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France est d'améliorer la qualité et l'efficacité de liaison entre chaque mode de déplacement sur ce territoire.

Le pôle d'échanges regroupera les modes de déplacement suivants : Le train (ligne Bordeaux Arcachon), le tramway (ligne B), le bus notamment la ligne 44, les V<sup>3</sup>, les véhicules particuliers, les vélos et les piétons. Il pourrait, en outre, selon les suites données à la concertation en cours sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire, être un point de connexion pour une liaison bus vers la zone aéroportuaire.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

**Rationaliser et améliorer** la lisibilité des échanges sur le secteur,

**Améliorer** l'accessibilité et la sécurité vis-à-vis du réseau ferré national en supprimant définitivement le passage existant pour les piétons qui traverse les voies ferrées au droit de la gare de l'Alouette.

**Inscrire** ce pôle au sein d'un maillage de réseaux de transport en commun structurants,

**Marquer** le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France avec la localisation de deux espaces d'aménagements privilégiés :

Un espace partagé, multifonctionnel et sous forme de parvis au nord de la voie ferrée

Un espace partagé avec une écriture plus végétale au sud de la voie ferrée à l'extrémité de la rue Martin Luther King à l'emplacement du retournement actuel.

**Intégrer** les espaces publics du quartier et ceux du pôle en garantissant une qualité urbanistique et paysagère,

Il faut noter que la liaison cyclable Domaine Universitaire - Cestas Gazinet passe au pied de la halte ferroviaire.

Le franchissement sécurisé des voies ferrées pour les piétons est désormais prévu par le passage supérieur haut Lévéque existant. Pour diminuer les temps de parcours et améliorer les échanges, la SNCF réseau prévoit de financer et de réaliser :

- Le prolongement des quais jusqu'au pont,
- La création de deux ascenseurs,
- La réalisation de deux escaliers droits à l'emplacement des pas d'ânes existants,

Au regard de ces objectifs, les aménagements de voirie proposés par Bordeaux Métropole prévoient :

- **Le réaménagement de l'allée du haut Lévéque** entre l'avenue du Chatenet et la gare ferroviaire de Pessac Alouette, (environ 265 ml).

En préalable, il faut noter que les travaux d'extension de la ligne B du tramway ont conduit à passer la partie nord de l'allée du Haut Lévéque en sens unique jusqu'à l'avenue du Chatenet. Il n'est donc plus possible de sortir du quartier par ce carrefour.

L'hypothèse d'aménagement est la suivante :

Le réaménagement de l'allée fonctionne en sens unique et en zone 30 avec une chaussée intégrant un contre sens cyclable. Ce scénario a l'avantage de créer une vingtaine de places pour les riverains le long de l'allée. D'autre part, ce profil permet de planter des arbres en alternance avec le stationnement et de recréer une allée. Son aménagement en zone 30 avec contre sens cyclable permet d'avoir une continuité cycle avec les bandes cyclables réalisées dans le cadre des travaux du tramway.

Sur le parvis nord, 7 places de stationnement sont disponibles pour les riverains ou les usagers du pôle multimodal de Pessac Alouette France et les accès riverains sont conservés. Cet espace est traité en zone de rencontre, avec les piétons et les vélos prioritaires.

- **La création d'un parking** d'une vingtaine de places au nord de la halte ferroviaire à l'extrémité de l'allée du haut lévéque sur une parcelle appartenant à Bordeaux Métropole. Son aménagement est dans le prolongement du parvis. L'entrée et la sortie du parking sont disposées pour libérer de l'espace devant l'accès aux quais.

- **L'aménagement d'une liaison piétonne** au nord de la halte ferroviaire entre l'allée du Haut Lévéque et le passage supérieur du Haut Lévéque, (environ 90 ml)

- **Le réaménagement de la rue Martin Luther King** jusqu'à la rue du Chanoine Lilet, (environ 325 ml)

Le tronçon entre la piste cyclable Cestas Gazinet et l'aire de retournement est traité en zone de rencontre, avec les piétons et les vélos prioritaires. Les véhicules roulent sur le parvis sur toute la largeur de l'emprise. Une dizaine de places de stationnement longitudinales sont aménagées sur du pavage à joint enherbé pour conserver l'identité rurale du site. En terme de circulation, le passage à vue permet de croiser les véhicules sur une bande de roulement de 3,5 m. de large.

Sur le parvis, la surface de l'aire de retournement actuelle a été reconduite pour assurer les manœuvres.

- **Le réaménagement de la rue Chanoine Lilet** entre la rue Martin Luther King et l'avenue de Magellan, (environ 120 ml).

- **L'aménagement des cheminements piétons et deux roues**, (environ 45 ml) avec une réhabilitation et un meilleur éclairage du tunnel existant sous le passage supérieur du Haut Lévéque

- **Le réaménagement de la rue de la Métropole** jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette, (environ 170 ml), très peu empruntée, cette séquence de voie pourrait être traitée en zone 30 pour garantir la continuité de la piste cyclable Domaine Universitaire - Cestas Gazinet.

Dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France, le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole n'envisage pas la création d'un bâtiment.

**Pour les piétons** quatre principaux points d'accès sont identifiables pour prendre le train ou sortir du train :

1 accès par l'allée du Haut Lévéque pour les usagers piétons, vélos, auto qui viennent du nord : Hôpital Xavier Arnozan, Quartier Saint Aignan, Alouette et au-delà.

1 accès par la rue Martin Luther King pour les usagers piétons, vélos, auto qui viennent du sud : Hôpital Haut Lévéque essentiellement.

1 accès depuis la station de Tram, Bus et V<sup>3</sup>, par la rampe ou par le pont en fonction de la destination du train.

1 accès depuis le parc relais de Pessac Alouette (P+R) ou depuis le quartier de « Camponac-Chataigneraie-Ladonne-Arago-Pontet-Sauvage » (CCLAPS) via le tunnel pour les piétons - deux roues existant et en remontant sur le passage supérieur haut Lévéque pour se diriger vers le quai en direction de Bordeaux.

**Pour les vélos**, le tracé indique une rupture de continuité au niveau des escaliers et ascenseurs entre le nord et le sud du pôle. Pour améliorer cette fonction, SNCF réseau envisage la réalisation une goulotte le long des escaliers pour assurer ce lien vélo.

D'autre part, pour inciter les usagers à venir à vélo jusqu'à la halte ferroviaire, il pourrait être envisagé la réalisation d'un abri vélos de chaque côté du réseau ferré. Cet abri pourrait être sécurisé et pourrait permettre de recharger les vélos électriques.

**Concernant les transports en commun**, le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France est desservi par la CITEIS 44 qui relie entre eux les différents quartiers de la commune et assure certaines missions scolaires.

Les arrêts de bus sont neufs et disposés au niveau de la station de tramway ligne B.

**Pour la desserte de l'aéroport** il est proposé :

- un passage sur l'avenue du Haut Lévéque avec un arrêt en encoche au droit de la station du tramway et dans l'autre sens un arrêt au niveau du parc relais (P+R).

Lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 29 avril 2015 sur la commune de Pessac dans le cadre de la concertation réglementaire concernant le projet d'amélioration de la desserte en transport en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux centre et vers le réseau ferroviaire (début de cette concertation le 23 février 2015). Il a été présenté que le pôle d'échange pourrait être un point de connexion pour une liaison bus avec l'aéroport.

**Concernant le volet paysage**, trois grandes entités paysagères sont identifiables autour du futur pôle d'échanges :

- Quartier résidentiel
- Dominante végétale, identité de campagne
- Infrastructure

Le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France se trouve à l'interface de trois ambiances différentes.

En contact direct avec le quartier de l'Alouette Saint Aignan, la partie nord du pôle renvoie naturellement à un traitement plus urbain de l'espace public.

La partie sud du pôle est marquée par une végétation plus dense et par les ouvrages d'infrastructure comme le tunnel piétons - deux roues sous le passage supérieur haut Lévéque. En contact avec la végétation, les aménagements s'appuieront sur cette donnée existante.

Au delà de sa fonction de transport, le pôle d'échanges demeure un point de convergence et de rencontre entre les quartiers et hôpitaux cloisonnées par l'infrastructure.

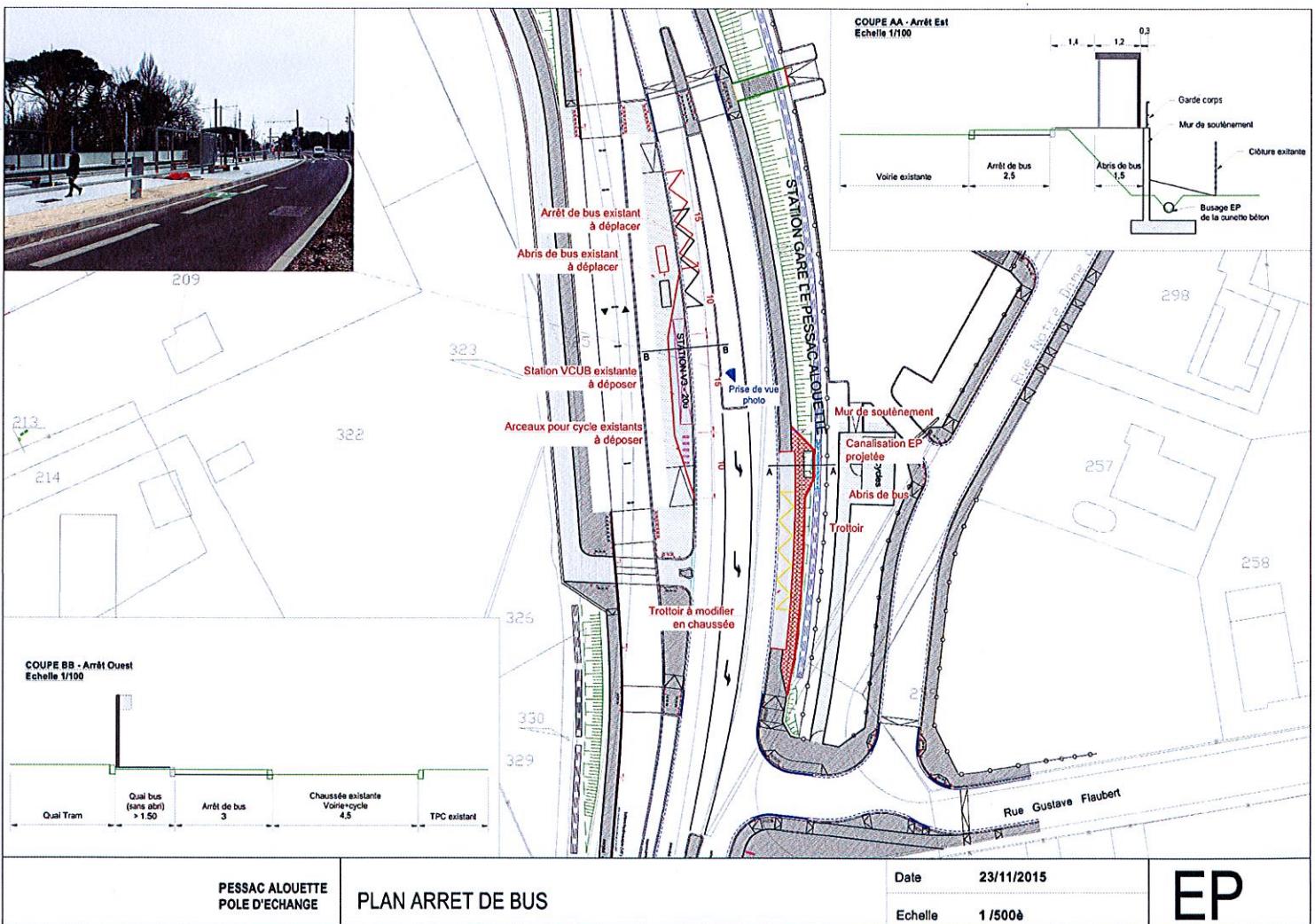
Les aménagements ci-dessus décrits constituent des propositions formulées dans le cadre de cette concertation. Les enseignements tirés de celle-ci au vu des contributions publiques permettront d'adapter les objectifs et fonctionnalités de ces aménagements.

## 1 - Propositions d'aménagement illustrant le sujet



## 2 - Proposition d'intégration de la liaison bus aéroport au cœur du pôle d'échanges de Pessac Alouette





Deux possibilités d'insertion de l'arrêt de la liaison bus via avenue du Haut Lévêque :

Dans le sens Sud-Nord :

- stationnement hors voirie (encoche) afin de permettre le chargement/déchargement des bagages, avec reprise du trottoir côté P+R

Dans le sens Nord-Sud :

- soit arrêt sur voirie,
- soit stationnement hors voirie (encoche) avec
  - déplacement nécessaire de l'arrêt de bus existant
  - modification de l'îlot accueillant la station <sup>V3</sup> au droit de la station Tram.

3 - Proposition de plan de circulation à l'issue de la mise en oeuvre du projet

